



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 46626

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce fonds, créé en 1982, permet d'assurer l'existence des radios non commerciales aux côtés des acteurs économiques de la radiodiffusion. Or, depuis 2010, le montant de ce fonds n'a pas augmenté et est toujours fixé à 29 millions d'euros, alors que le nombre de radios bénéficiaires ne cesse de croître, réduisant de ce fait la part attribuée à chaque radio. Il semblerait, d'autre part, que le Gouvernement envisage un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013. Ce fonds est indispensable au bon fonctionnement de ces radios non commerciales, et il permet également d'assurer la pérennité de leurs emplois. C'est pour toutes ces raisons qu'elle lui demande quelles mesures le Gouvernement va mettre en place pour maintenir le montant du FSER 2014 à 29 millions d'euros, et permettre aux radios associatives de poursuivre leur mission d'essor culturel et économique des territoires.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46626

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13368

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558